

COMMUNE DE HODENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 5 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mme Dodin
MM. Falague, Hébert, Michel, Polvérari et Sariane

Absents : Mme Ravier, MM. Cazé et Le Manach

Secrétaire de séance : Mme Dodin Valérie

Ouverture de la séance à 20h30 :

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- contrat groupe statutaire
- révision du loyer Chemin de la Garenne

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Délibération – Renouvellement du poste à durée déterminée via un contrat unique d'insertion (CUI)

M. le Maire rappelle le fonctionnement de ce dispositif et expose les points suivants :

- Vu la délibération du 10 mai 2010 créant un poste à durée déterminée via un Contrat Unique d'Insertion (CUI), décliné en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), d'une durée initiale de 6 mois, pouvant être renouvelé 2 fois sans excéder au total 24 mois, si renouvellement de la convention avec l'Etat,
- Vu que la période de 6 mois prendra fin le 30 novembre 2010 et vu la nécessité toujours présente d'accompagner M. Brochard, Agent d'entretien titulaire, pour certains travaux après une période de mi-temps thérapeutique d'un an qui s'est terminée le 26 avril dernier,
- Vu la proposition de convention par l'Etat pour le renouvellement du CUI actuel occupé par M. Laurent Effosse depuis le 1er juin 2010,
- Vu les crédits inscrits au budget primitif 2010,

Il est proposé de renouveler ce contrat CUI pour une durée déterminée de 18 mois soit du 1^{er} décembre 2010 au 31 mai 2012, en maintenant M. Effosse sur ce poste afin de lui permettre d'accroître ses compétences afin de faciliter son insertion professionnelle :

- mission : agent d'entretien polyvalent
- durée hebdomadaire 26 heures modulables.
- la rémunération sera sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal. M. le Maire est autorisé à signer tous documents pour mettre en œuvre le renouvellement de ce Contrat Unique d'Insertion.

Délibération – Contrat groupe statutaire 2011-2014

Vu la délibération du conseil municipal du 21/01/2010 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé ; M. le Maire expose le rapport d'analyse. Il propose d'approuver les taux négociés pour la mairie par le CIG dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire et d'adhérer au contrat d'assurance groupe 2011-2014 à compter du 01/01/2011 au 31/12/2014.

La collectivité peut quitter ce contrat chaque année sous réserve d'un délai de préavis de six mois. La société retenue et mentionnée dans le rapport est DEXIA-SOFCAP répondant avec l'assureur CNP Assurances.

Critères proposés :

- Agents affiliés à la CNRACL
- Franchise : 10 jours fixes en maladie ordinaire : taux de cotisation : 5.5 %
- Taux charges patronales : 30 %
- Participation frais CIG : 0.12 % de la masse salariale assurée
- La masse salariale prendra en compte le traitement de base + l'ensemble des primes, si elles existent (primes, indemnités de résidence, supplément familial, nouvelle bonification indiciaire).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour adhérer au contrat d'assurance groupe 2011-2014 et M. le Maire est autorisé à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à venir dans le cadre du contrat groupe.

Délibération – Révision du loyer Chemin de la Garenne

M. le Maire propose de réévaluer le loyer du logement situé Chemin de la Garenne au 01/01/2011. La hausse est de 0.57 % correspondant à l'indice de référence des loyers du 2^e trimestre 2010. Le montant du loyer est de 123.56 € et passera à 124.26 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Concernant le loyer du logement situé Cour des Roses, la hausse est stipulée dans le bail initial, il n'est donc pas nécessaire de délibérer.

Questions diverses

Délibération – Demande de retrait de la Commune de Sailly

M. le Maire lit le courrier reçu du SMIRTOM relatif à la demande de retrait de la commune de Sailly du SMIRTOM du Vexin.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour ce retrait.

Délibération – Participation à l'édition de l'ouvrage de M. Jacques Michel

M. le Maire rappelle qu'une promesse de don de 100 € avait été faite à l'Association des maires et adjoints pour participer à la publication de l'ouvrage rédigé par M. Jacques Michel sur la libération du canton.

L'association demande à ce que le versement de 100 € soit effectué.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Délibération – Décisions de M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Achat d'un aspirateur :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un aspirateur a été acheté pour le nettoyage de la mairie pour un montant de 145 € TTC

Pas de remarques du Conseil Municipal

Formations

Comme décidé lors du précédent conseil municipal :

- M. le Maire a bien effectué sa formation le 21/10/2010.
- MM. Brochard et Effosse ont bien effectué leur formation le 7/10/2010.

La formation de Mme Macret a été annulée car il n'y avait pas assez de participants, celle-ci est reportée.

Travaux

Vu que la mauvaise saison est avancée, la municipalité a demandé à la société Plovie de repousser au mois d'avril 2011 les travaux extérieurs prévus à la salle communale. Le plus urgent était de remettre les tuiles en place, M. Le Manach l'a réalisé avec l'aide de ladite société.

Concernant le terrain de football, la terre a été amenée et étalée trop tard du fait de la société SETAV. La météo nous a contraints à repousser l'engazonnement au mois de mars 2011.

Le parterre de fleurs situé face à la Chapelle a été refait, les autres un peu plus en contre bas jusqu'à l'arrêt de car et de part et d'autre de la cabine téléphonique sont en cours de réalisation.

SMIRTOM

M. Michel fait un compte-rendu de la réunion du SMIRTOM du 21/10/2010. Les scénarios 1 et 2 de collecte seront proposés pour l'appel d'offres du nouveau marché.

Demande de M. Falague

M. Falague demande à ce que le chemin de la côte du tir, le long du barrage, soit remis en ligne afin d'éviter que les gens passent en plaine.

Arbre de Noël

M. le Maire rappelle que l'arbre de Noël aura lieu le 4/12/2010 à 17h00.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h50.

Le Maire, Eric Breton